

Ecole maternelle WOERTHEL
17, rue de périgueux
67610 LA WANTZENAU
03.88.96.22.73

Compte rendu du conseil d'école du 18 octobre 2019 :

Etaient présents :

Mme Céline HERDLY-GOERIG, directrice, enseignante dans la classe monolingue

Mme Marie-Ange GRAMFORT, enseignante dans les classes bilingues (allemand)

Mme Pauline CHASSAING, enseignante dans les classes bilingues (français)

Mme Valentine DUBOST, déléguée de parents de la classe monolingue

Mme Sarah FRISON, déléguée de parents de la classe bilingue PS-MS-GS (arc en ciel)

Mme Jenny HALLER, déléguée de parents de la classe monolingue

M Julien KNITTEL, délégué de parents de la classe bilingue PS-MS-GS (arc en ciel)

Mme Pauline MULLER, déléguée de parents de la classe bilingue PS-MS-GS (arc en ciel)

Mme Stéphanie VIX, déléguée de parents de la classe bilingue PS-MS-GS (cerf-volant)

Mme Anne HEMMERLE, adjointe au maire

est excusé :

Mr le maire, Patrick DEPYL

1. La rentrée 2019-2020 en chiffre : les effectifs, le personnel.

Cette année il y a **3 classes**. L'effectif total est de **71 élèves**. (chiffre identique à l'an passé)

- PS-MS-GS bilingues (arc en ciel) : **5 PS + 9 MS + 10 GS** = 24 élèves bilingues
- PS-MS bilingues (cerf-volant) : **6 PS + 9 MS + 9 GS** = 24 élèves bilingues
- PS-MS-GS monolingues (montgolfière) : **11 PS + 2 MS + 10 GS** = 23 élèves monolingues

L'équipe enseignante reste inchangée avec **3 enseignantes** à l'école, nommées à titre définitif : Madame Céline Herdly-Goerig, directrice et enseignante dans la classe monolingue, Madame Marie-Ange Gramfort, enseignante d'allemand dans les classes bilingues et Madame Pauline Chassaing assurant l'enseignement français dans les classes bilingues.

L'équipe de l'école compte également **3 ATSEM** : Célia Gross dans la classe de Madame Gramfort, Cynthia Picard dans la classe de madame Herdly et Katia Stein dans la classe de Madame Chassaing. Nous avons également **1 apprentie**, Laura Roux, qui effectue son CAP petite enfance en alternance.

2. Les représentants de parents d'élèves : le résultat des élections et leur rôle durant l'année scolaire.

Les élections ont eu lieu le 11 octobre 2019. Il y avait **122 électeurs** inscrits et une liste de parents qui se présentait. Il y a eu 81 votants dont **73 suffrages exprimés**. Le taux de participation a été de **66,39%** (contre 56,25% l'an passé) Madame Haller, Monsieur Knittel et Madame Vix ont été élus. Madame Frison, Madame Dubost et Madame Muller sont suppléantes.

Comme l'an passé, nous mettrons en place, en complément du cahier de liaison, un mailing pour chaque classe, permettant de diffuser rapidement un certain nombre d'information (absence d'un enseignant, annulation d'une séance de babygym...) Nous remercions **Mme Vix (pour la classe des PS-MS-GS bilingue cerf-volant)**, **M Knittel (pour la classe des PS-MS-GS bilingue arc en ciel)** et **Mme Haller (pour la classe monolingue)** qui se sont proposés pour poursuivre cet e-mailing dans chacune des classes.

Le rôle des parents d'élèves délégués est en premier lieu **d'être le porte-parole des parents lors des conseils**, dans toute autre réunion au sein des écoles ou auprès des différents partenaires, en l'occurrence la municipalité et l'Education Nationale. Au besoin, les délégués font également **le lien entre les familles et l'école**. C'est pourquoi ils ont un devoir de réserve, car ils peuvent être amenés à connaître des situations particulières.

3. Les aménagements de l'école.

Nous remercions la municipalité qui a installé **des tapis dans l'entrée de l'école**, pour donner suite à la demande du précédent conseil d'école, et a fait procéder à la réparation du **trou survenu dans la chaussée** à l'arrière de l'école.

Le **récupérateur d'eau** a également repris sa place dans la cour de l'école, ce qui nous permet d'arroser plus facilement le jardin partagé dans le parc. Nous remercions également la municipalité d'avoir contribué à l'arrosage du jardin durant les deux mois d'été et espérons que la participation des habitants va s'accroître pour faire vivre cet espace.

De manière plus générale, nous remercions **la commune et ses ouvriers**, qui engagent régulièrement des travaux d'entretien à notre demande.

Nous remercions également la commune pour la dotation d'un nouveau matériel numérique, un **VPI** (vidéo projecteur interactif), qui nous offre un nouveau support d'apprentissage.

À la suite des travaux de rénovation de l'école, le porte-drapeau a été enlevé de la façade. La directrice fait la demande d'un nouveau **drapeau** français dans l'enceinte de l'école, obligation légale depuis quelques années.

Les enseignantes réitèrent leur demande concernant **le mobilier des salles de classe (tables et chaises)**.

Les délégués de parents d'élèves réitèrent leur demande pour l'installation **d'un abri à vélo** (une dizaine de places abritées) à l'arrière de l'école, pour les enfants qui viennent à vélo avec leurs parents.

L'équipe pédagogique fait également la demande de lits supplémentaires pour la sieste des élèves de petites sections.

4. Le projet d'école : présentation du nouveau projet

Un nouveau projet d'école a été élaboré en commun avec l'école maternelle centre et l'école élémentaire Ill et Ried. Il s'appuie sur des indicateurs spécifiques à l'école (ex. Taux de réussite des élèves aux évaluations de début CP...) et sur le projet départemental. Il comporte 3 objectifs communs, qui sont déclinés en actions spécifiques pour chaque cycle :

1. « Utiliser différents outils pour amener les élèves à mobiliser leur langage, structurer l'écrit ».

A l'école maternelle, nous déclinons cet objectif avec les actions suivantes :

- Utiliser des outils numériques (Bee bot, vidéoprojecteur interactif) afin de provoquer des situations de langage. Des séances d'APC sont actuellement proposées aux élèves de grande section et bientôt aux élèves de moyenne section pour appréhender ces outils.
- Créer un abécédaire suivant l'élève tout au long de la maternelle.
- Ecrire les mots du répertoire dans les trois graphies en fonction des niveaux de classe.

L'objectif étant d'enrichir et de réinvestir le lexique des élèves, d'améliorer la reconnaissance des lettres dans les trois graphies.

2. « Amener les élèves à se concentrer pleinement sur une tâche individuelle ou collective »

Les actions mises en place sont :

- Mise en place d'outils pédagogiques favorisant la concentration lors des tâches individuelles : rituels lors des moments d'écoute, mise en place d'outils visuels permettant d'optimiser la concentration (en lien avec les neurosciences).
- Des temps spécifiques de décloisonnement (1 vendredi matin sur 2 par groupe de niveaux) seront aménagés cette année pour introduire le chant choral et la pratique de jeux coopératifs favorisant la concentration.
- Amener les élèves à réinvestir en autonomie les notions acquises avec la mise en place dès la moyenne section d'un « plan d'activités » individuel.

3. « Renforcer les compétences langagières afin d'améliorer la compréhension de l'oral, de l'écrit »

Cette année, nous privilégierons les actions suivantes :

- Création d'un abécédaire reprenant les mots rencontrés durant les trois années de maternelle afin de favoriser l'enrichissement du lexique.

Ces trois axes sont déclinés cette année autour de la thématique du **cirque**.

Le projet d'école est voté à l'unanimité.

5. Approbation du compte rendu du 3e conseil d'école de l'année scolaire 2018-19

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité

6. Les documents administratifs : le règlement intérieur de l'école, retour sur les dépenses de la coopérative scolaire.

Le règlement intérieur de l'école

Le conseil d'école vote à l'unanimité les changements effectués dans le règlement intérieur de l'école, liés principalement à l'obligation de scolarité dès 3 ans. Le nouveau règlement sera distribué à l'ensemble des parents.

La coopérative scolaire

Le 31/08/2019, la coopérative scolaire s'élevait à **3298,04€** contre 2575.70€ au 31/08/2018. La somme est importante, car elle comporte :

- les 500 € correspondant au prix remporté par notre école lors de notre participation au projet « l'environnement, j'adhère ». Nous souhaitons utiliser cette somme pour pérenniser notre projet. L'an passé, seul quelques plantations ont été achetées avec cet argent.

- Un don de 710€ fait par l'association « Après l'école » qui a clôt ses comptes et réparti l'argent restant entre les 2 écoles de la commune. Nous les remercions
- Peu de dépenses engagées durant l'année scolaire 2018-2019. Nous avons principalement fait **l'achat de consommables** (matériel pour la réalisation de bricolages de fêtes, chocolats de pâques, matériel pour les projets...).
- Une hausse des bénéfices

Cette somme va nous permettre cette année de faire venir du 13 au 24 janvier l'association **graine de cirque**. Dans le cadre de notre projet, les intervenants vont nous présenter du matériel, mettre en place des activités avec l'ensemble des élèves de l'école. Le devis s'élève à 1675,18€ dont une grande partie sera prise en charge par la coopérative scolaire. Le reste sera à la charge des familles.

Les bénéfices de la **kermesse** s'élèvent à **891,74€** contre **1067€** l'an passé.

Nous **remercions les parents** qui ont aidé à la préparation, à l'organisation et au bon déroulement de cette fête.

Les crédits de fonctionnement attribués par la commune

Chaque année civile, la commune attribue un budget à chaque école, en fonction du nombre d'élèves, afin d'acheter les fournitures (peintures, feutres, colle...), divers matériels pédagogiques (jeux pédagogiques, livres...). Le budget de la commune pour 2019 est de 2430€. Nous remercions la municipalité qui nous fournit en plus les ramettes de papier blanc.

7. PPMS : actualisation du document et exercices

Depuis quelques années, il existe 2 documents PPMS distincts : **attentat intrusion** et **risques majeurs** (tremblement de terre...). Les deux documents donnent lieu à 3 exercices durant l'année. Le premier, qui concernait le volet attentat-intrusion, a eu lieu le 11 octobre et s'est déroulé sans difficultés.

3 exercices incendie auront également lieu durant l'année.

8. Les projets pour l'année : spectacles, baby-gym, St Nicolas, Noël, fête de fin d'année, etc.

- Le **cycle baby-gym**. Comme l'an passé, nous avons retenu un créneau pour la classe monolingue et un autre pour les classes bilingues, afin de faciliter l'organisation des fratries. Le premier créneau aura lieu les mardis matin et le deuxième les jeudis matin de 8h à 9h du 3 mars 2020 au 9 avril 2020. Nous avons fait une demande à la commune pour le financement du cycle pour 2 créneaux de 6h. Nous avons eu un avis favorable verbal et attendons le retour par écrit.
- **La fête des lanternes** : Cette année, l'AGES organise à nouveau une fête des lumières le mardi 5 novembre à partir de 17h.
- **Cinéma** : pour les classes bilingues le 12 novembre, dans le cadre du festival « Augenblick », les élèves se rendront au cinéma star à Strasbourg.

- **Micro crèche** : Des échanges autour du cirque vont avoir lieu durant l'année scolaire avec la classe monolingue. Plusieurs rencontres se feront à la crèche et à l'école. La première aura lieu à l'école le vendredi 20 décembre.
- **Pour Noël**, comme l'an passé, nous organiserons un petit **goûter de Noël** durant lequel les enfants chanteront quelques chants de Noël et offriront à leurs parents le cadeau qu'ils ont fabriqué. Comme l'an passé, nous proposons de faire les **chants à l'extérieur** puis de prendre le goûter à l'intérieur. Les parents seront sollicités pour apporter des petits gâteaux, boissons, etc. La date fixée est le mardi 17 décembre à 17h30.

Dans la même semaine, la commune organisera certainement un spectacle de Noël pour l'ensemble des élèves des 3 écoles.

- **2 spectacles** auront lieu durant l'année scolaire **à l'école**
- **Le photographe** : nous avons choisi de reprendre le photographe de l'an passé.
- Comme chaque année, **une fête de fin d'année** sera organisée avec un repas sous forme de barbecue. Nous allons voir avec la municipalité s'il est possible d'avoir le matériel pour le mardi 16 ou le 23 juin.

Le Conseil a débuté à 19h et s'est terminé vers 20h50.

Compte rendu établi et rédigé par Céline HERDLY-GOERIG, approuvé par les délégués de parents et les enseignantes.